

REUNION DU 30 AOÛT 2010

Convocation : 23 août 2010

Affichage : 1^{er} septembre 2010

L'an deux mille dix, le trente août, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-trois août, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : DUPONT Olivier (pouvoir donné à COTTEBRUNE Serge)

Secrétaire de séance : ROINÉ Philippe

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 28 juin 2010, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Personnel,
- Taxe Locale d'Équipement.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

URBANISME

Permis d'Aménager :

- SCP POTTIER DE BOURSETTY – Les Chèvres : Création d'une zone artisanale.
- SARL POSEIDON – Les Corbières : Lotissement de 21 lots.
- Louise OZOUF – Les Bertrands : Lotissement de 2 lots.

Permis de Construire :

- M. BABIN Frédéric – 150 La Longue Chasse : Construction d'une véranda.
- M. LABBEY & Mlle MORIN – 22 Les Corbières : Construction d'une maison.
- M. AUDEBRAND André – 32 Les Corbières : Construction d'une maison.
- M. & Mme DUFOUR – 20 Les Corbières : Construction d'une maison.
- M. & Mme BRISSET Emmanuel – 11 Les corbières : Annulation d'un permis de construction de maison.

Déclarations Préalables :

- BORDEAU Max et Laurence – 26 Gravelle de Bas : Construction d'un appentis.
- BRIARD Thierry – 6A Gravelle de Haut : Construction d'une véranda.
- FRIBOURG Yohan – 7 Les Amontoux : Construction d'un abri de jardin.

TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le taux actuel de la taxe locale d'équipement instituée sur le territoire de la commune depuis le 31 mars 2006 est de 1,5 %.

Considérant les nouvelles dispositions en matière de fourniture d'électricité, laissant 60 % du coût d'une extension à la charge de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Les membres de l'assemblée décident de porter le taux de la taxe locale d'équipement à 2 % à compter du 1^{er} septembre 2010 et ce, pour toutes les catégories de constructions.

VOIRIE

Programme 2011 : Le programme est estimé à 88 033,97 € pour une partie de la route du « Câble », ainsi qu'une portion de la route entre « Saint-Acaire » et « Les Bertrands ». Il est également envisageable de refaire la partie basse des « Chênaies ».

Travaux entre la « Rocambole » et la chasse des « Corbières » : France Telecom a déplacé en août de la fibre optique du terrain privé en terrain public. Les travaux sont terminés et le résultat est satisfaisant.

Cession d'une bande de chemin rural aux « Eustaces » : L'enquête publique se déroulera du mardi 21 septembre au mardi 5 octobre, et une permanence se tiendra également le jeudi 30 septembre. Un arrêté du maire sera affiché et paraîtra dans les journaux.

PARKING MAIRIE

La commission s'est réunie le 26 août dernier et propose un projet d'aménagement à l'assemblée, ainsi qu'un choix de matériaux. La commission valide la proposition de la commission.

Le projet sera envoyé au maître d'œuvre afin de chiffrer le projet.

BÂTIMENTS : ÉGLISE

La fondation Langlois a répondu favorablement à notre sollicitation pour une aide à la sécurisation de la cloche de l'église, pour un montant de 1000 €. Les travaux, pour un montant de 3241,16 € TTC seront inscrits au Budget 2011.

En revanche, le devis concernant le remplacement de l'horloge sera rediscuté ultérieurement.

SALLE POLYVALENTE : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Il est indiqué aux membres du conseil municipal que les différents avenants apportés aux lots de travaux ont modifié le montant des honoraires dus à Jack De La Llave, architecte et maître d'œuvre en charge du chantier. En effet, ses honoraires sont de 8 % du montant définitif des travaux.

Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 13 430,40 € H.T.

Montant des avenants : $9\,560,05 \times 8\% = 764,80$ € HT.

Montant définitif du marché : 14 195,20 € H.T.

Par ailleurs, une procédure envers l'entreprise « Hiesville Constructions » va être lancée afin de pouvoir classer le dossier. Le maître d'œuvre va estimer les travaux non-effectués, et ceux-ci seront déduits du montant restant dû ainsi que sur la retenue de garantie.

Presbytère : L'enduit sera effectué courant septembre.

Portail du cimetière : Les travaux ont été commandés et nous sommes en attente de la livraison.

Dalles du petit train de l'école maternelle : La colle pour les fixer a été reçue ce jour. Les employés communaux auront fini de tout installer pour le jour de la rentrée.

STADE

- Réfection de la pelouse du stade : le devis proposé par A.C.T.P. est de 7714,68 H.T. mais peut n'être exécuté qu'en partie. Après en avoir discuté avec les dirigeants du club de football, les travaux à prévoir s'élèveraient à environ 3600 € T.T.C. L'assemblée donne son accord de principe et prévoira la dépense au Budget 2011.
- Réunion du 30 septembre : Les quatre maires concernés, ainsi que les dirigeants de l'A.S.M.H.T.C., ainsi qu'un représentant du district sont conviés à une réunion afin de discuter de l'aménagement d'une main courante autour du stade et de l'éclairage.

PRÊT DE LA SALLE PAROISSIALE DE HARDINVEST

L'assemblée autorise le paiement de la facture de l'emprunt de la salle paroissiale de Hardinvest moyennant une participation pour frais d'entretien de la salle et du matériel d'un montant de 285 €.

ARRÊT DE BUS MANEO : INSTALLATION D'UN ABRI-BUS

L'assemblée donne son accord pour l'installation d'un abri-bus au niveau de l'arrêt Maneo. Aucune déclaration d'urbanisme n'est nécessaire pour du mobilier urbain, et la C.C.D.D. sera contactée pour connaître l'emplacement de la future conduite d'assainissement qui desservira la zone artisanale des « Chèvres ». Un courrier de demande officielle sera envoyé au Conseil Général pour nous autoriser à installer l'abri sur le domaine public départemental.

La commande sera faite prochainement afin que l'abri soit installé avant l'hiver.

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les rapports d'activité pour l'année 2008 sont disponibles en mairie.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mercredi 8 septembre à 18h30, un pot d'accueil est organisé pour les nouveaux arrivants depuis 2008, afin de présenter la municipalité et les associations.
- Les journées du patrimoine se tiendront les 18 et 19 septembre.
- La mairie sera fermée le samedi 9 octobre 2010 en raison de l'organisation de la « Tollevastaise ».
- Avenue Pasteur : Déjà cinq arbres sont morts le long de l'avenue. Un diagnostic va être demandé au service des « Eaux et Forêts » afin de savoir comment réagir.
- Peinture du mur de soutènement du plateau sportif de la garderie : Stéphane Barbé évoque la possibilité, dans le cadre du centre de loisirs, de faire peindre ce mur par les enfants du centre aéré, encadrés par un artiste spécialisé en graff. L'assemblée donne son accord de principe pour la réalisation de la fresque lors des vacances de la Toussaint.
- Le centre de loisirs a très bien fonctionné en juillet, à tel point qu'une extension de l'agrément DDJS devra être demandée.
- Serge Cottebrune indique à l'assemblée que le site internet a récemment dépassé les 15 000 visiteurs.

Fin de la séance : 23h30